



## HALTE A LA DESINFORMATION... !!!



### **Info sur le paiement des dimanches 24 et 31 décembre 2017 :**

La direction nous a informé officiellement, tant au niveau national qu'au niveau régional, la règle qui allait s'appliquer sur les paiements des dimanches 24 et 31 décembre travaillés :

- Pour les AM et les cadres : 100 € en plus pour une demi-journée travaillée et 200 € pour la journée.
- Pour les employés, il y aura une majoration de 100% des heures effectués sur ces jours (matin et après-midi) pour tous les magasins, ainsi que le décalage du jour du repos.

Bien avant l'annonce officielle, FO avait communiqué dans un tract la majoration de 100 % pour ces dimanches et en plus une récupération du dimanche après-midi..... !!!?? A ce moment précis, nous nous demandions pourquoi FO avait eu la primeur de l'information par rapport aux autres organisations syndicales... !!!??

## Bien mal acquis ne profite jamais... !!!

Contrairement à ce qu'a annoncé le tract de FO les après-midi travaillées ne seront pas récupérées mais il y aura juste un décalage de la journée ou demi-journée de repos.

Comme vous le savez, depuis le début de l'année, la **CFDT** demande aux employés de ne plus se porter volontaire au travail du dimanche et des jours fériés afin que la direction commence à nous payer correctement ces jours.

Nous constatons que cela à porter ses fruits, la direction commence à lâcher un peu de lest, mais le bras de fer est loin d'être terminé, il faut continuer de refuser à travailler ces jours afin d'obtenir une négociation avec la direction pour un paiement équitable pour tous... !!!

**Contrairement à FO,  
La CFDT peut se vanter d'être à  
l'origine de cette avancée... !!!**